

Vientiane, le 19 février 2018

=== Conseil d'administration du 6 février 2018===

Acte 2017-2018-15

Objet : adoption du procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2017

Section 3 : suppression des détails personnels de la société non-recevable pour l'équipement de cuisine.

Section 4 : « Le CA est conscient que les paiements mensuels génèrent beaucoup plus de travail pour le service de comptabilité... » au lieu de « Le CA a accepté que... »

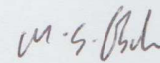
Votants : 4

Oui : 4

Non : 0

Abstention : 0

Résultat : Adoption



Secrétaire de séance